



Changement d'état civil

Découvrez si ce formulaire s'adresse à vous

Utilisez ce formulaire pour informer l'Agence du Revenu du Canada (ARC) d'un changement à votre état civil. Vous pouvez aussi nous informer de ce changement en utilisant Mon dossier à canada.ca/arc-services-ouverture-session ou en composant le **1-800-387-1194**. Dans certains cas, vous pourriez avoir droit à des prestations additionnelles pour enfants et familles. Pour en savoir plus, lisez la page 3.

Si votre état civil a changé, vous devez informer l'ARC de votre nouvel état civil au plus tard à la fin du mois suivant le changement de votre état pour vous assurer de recevoir les montants auxquels vous avez droit, sauf si vous déclarez une date de séparation. Si c'est le cas, ne nous informez **pas** de votre séparation avant d'avoir vécu séparément pendant au moins 90 jours consécutifs.

Étape 1 – Vos renseignements

Numéro d'assurance sociale :

Prénom :

Nom de famille :

Date de naissance :

Année Mois Jour

Votre langue de correspondance :

 Français English

Numéros de téléphone :

Maison : _____

Travail : _____ Poste : _____

Cell. : _____

Étape 2 – Votre adresse

Adresse postale

App. – n° et rue, BP, RR :

Ville :

Province ou territoire :

Code postal :

Avez-vous changé de province ou de territoire
au cours des 12 derniers mois?

Oui Non

Si **oui**, indiquez la province ou le territoire :

Année Mois Jour

Adresse du domicile

Même que l'adresse postale

App. – n° et rue, RR :

Ville :

Province ou territoire :

Code postal :

Étape 3 – Votre nouvel état civil

Sélectionnez la case qui correspond à votre nouvel état civil (sélectionnez une seule case) :

Marié signifie que vous avez un époux. Cela s'applique seulement à une personne avec qui vous êtes légalement marié.

Conjoint de fait signifie que vous vivez avec une personne qui **n'est pas** votre époux, mais avec qui vous avez une relation conjugale et à laquelle **au moins l'une** des situations suivantes s'applique :

- Cette personne vit avec vous dans une relation conjugale pendant au moins **12 mois sans interruption**.

Remarque

Dans cette définition, les 12 mois sans interruption comprennent toute période de **moins de 90 jours** où vous avez été séparé en raison de la rupture de votre union.

- Cette personne est le parent de votre enfant, par la naissance ou l'adoption.

- Cette personne a la garde, la surveillance et la charge entière de votre enfant (ou elle en avait la garde et la surveillance juste avant que l'enfant atteigne l'âge de 19 ans) et votre enfant dépend entièrement d'elle pour son soutien.

Séparé signifie que vous vivez séparément de votre époux ou conjoint de fait en raison de la rupture de votre union depuis **au moins 90 jours**.

Remarque

Vous êtes toujours considéré comme ayant un époux ou conjoint de fait si vous étiez séparé involontairement et non en raison de la rupture de votre union. Une séparation involontaire peut survenir lorsque l'un des époux ou conjoints de fait est absent pour des raisons de travail, d'études, ou de santé, ou s'il est incarcéré.

Lorsque vous êtes séparé pendant 90 jours en raison de la rupture de votre union, la date d'entrée en vigueur de votre statut de séparé est le jour où vous avez commencé à vivre séparément.

Veuf signifie que vous aviez un époux ou conjoint de fait qui est maintenant décédé.

Divorcé signifie que vous êtes légalement divorcé de votre ancien époux.

Célibataire signifie **qu'aucun** des autres états civils ne s'applique à vous.

Indiquez la date à laquelle cet état civil a commencé :

Année	Mois	Jour
-------	------	------

Si vous avez sélectionné **marié** ou **conjoint de fait**, indiquez les renseignements suivants sur votre époux ou conjoint de fait :

Numéro d'assurance sociale :

--	--	--	--	--	--	--

Prénom :

Nom de famille :

Date de naissance :

Année	Mois	Jour
-------	------	------

Si l'adresse de votre époux ou conjoint de fait est différente de la vôtre, indiquez-la ici; sinon, son adresse sera mise à jour selon celle indiquée à l'étape 2 :

Votre époux ou conjoint de fait est un non-résident du Canada

Étape 4 – Signature

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire et dans tout document joint sont exacts et complets. Je comprends que faire une fausse déclaration constitue une infraction grave.

Signature _____

Date : _____
Année Mois Jour

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis et utilisés aux fins d'appliquer ou d'exécuter la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale, autochtone ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner un paiement d'intérêts ou de pénalités, ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels et de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005, ARC PPU 063 et ARC PPU 140 sur Info Source à canada.ca/arc-info-source.

Après avoir envoyé votre formulaire

Lorsque l'ARC reçoit votre demande de changement d'état civil, vos prestations et crédits pour enfants et familles sont recalculés pour tenir compte de tous les renseignements suivants :

- votre nouvel état civil;
- votre nouveau revenu familial net ajusté;
- le nombre d'enfants à votre charge ainsi que leur âge;
- votre province ou territoire de résidence.

Votre nouvel état civil pourrait changer le nombre d'enfants à votre charge (par exemple, un nouvel enfant à votre charge ou une nouvelle situation de garde partagée). Vous devez en faire part à l'ARC puisque vos prestations et crédits pour enfants et familles pourraient être affectés. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/allocation-canadienne-pour-enfants ou consultez le livret T4114, Allocation canadienne pour enfants.

L'ARC pourrait valider votre état civil à une date ultérieure.

Quand vos versements seront ajustés

Vos versements de prestations et de crédits, y compris les versements de programmes provinciaux ou territoriaux connexes (si vous êtes admissibles), seront ajustés en conséquence et reflétés dans les versements subséquents. Si votre changement d'état civil a entraîné une nouvelle entente de garde partagée d'un enfant, informez-en l'ARC dès que possible.

Pour en savoir plus sur l'ACE, allez à canada.ca/allocation-canadienne-pour-enfants ou consultez le livret T4114, Allocation canadienne pour enfants.

Pour en savoir plus sur le crédit pour la TPS/TVH, allez à canada.ca/credit-tps-tvh ou consultez le guide RC4210, Crédit pour la TPS/TVH.

Pour en savoir plus sur la RCC, allez à canada.ca/remise-canadienne-carbone.

Dépôt direct

Le dépôt direct est une façon rapide, pratique et sécuritaire de recevoir vos versements de l'ARC directement dans votre compte d'une institution financière canadienne. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/arc-depot-direct ou communiquez avec votre institution financière.

Où envoyer ce formulaire

Envoyez ce formulaire et tout document au centre fiscal de votre région. Utilisez le tableau ci-dessous pour en connaître l'adresse.

Si votre bureau des services fiscaux est situé aux endroits suivants :	Envoyez votre correspondance à l'adresse suivante :
Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nunavut, Saskatchewan, Territoires du Nord-Ouest et Yukon	Centre fiscal de Winnipeg Case postale 14005, succursale Main Winnipeg MB R3C 0E3
Île-du-Prince Édouard, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador	Centre fiscal de Sudbury Case postale 20000, succursale A Sudbury ON P3A 5C1
Québec	Centre fiscal de Jonquière 2251, boulevard René-Lévesque Jonquière QC G7S 5J2

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus, allez à canada.ca/arc-prestations ou composez le **1-800-387-1194**.

Pour obtenir nos formulaires et publications, allez à canada.ca/arc-formulaires-publications ou composez le **1-800-387-1194**.